



Après la décision de fermeture d'une classe à Saint Rabier et d'une autre classe à l'école maternelle de Châtres (dans le cadre du RPI Peyrignac – Châtres), les élus de chaque commune, en collaboration avec le corps enseignant, ont décidé la création d'une nouvelle organisation scolaire afin de ne pas subir les effets de la carte scolaire imposée par l'Inspection académique. Les communes de Peyrignac et de Châtres rejoignent le RPI La Bachellerie - Saint-Rabier.

Le projet de création d'un RPI regroupant La Bachellerie – St Rabier – Peyrignac et Châtres (même sans école) a été très bien accueilli par l'Inspection d'académie. Il faut se féliciter du bon sens et du pragmatisme de tous (élus, enseignants, Inspection d'académie) qui n'ont pas hésité à mettre en place les fondations de ce regroupement confortant ainsi l'existence d'un pôle pédagogique entre Thenon et Le Lardin.

Compte tenu des baisses d'effectifs en primaire au niveau départemental (645 à la rentrée 2018) qui se répercutera sur l'ensemble des écoles, c'est une décision de bon sens pour le futur que de se rassembler pour constituer de nouveaux regroupements pédagogiques de proximité pour les élèves de nos communes. La priorité est l'existence de conditions d'enseignement optimal, sachant que la scolarité des enfants est bien sûr le cœur de nos préoccupations.

Pour la rentrée de septembre 2018, trois pôles sont donc opérationnels :

- Ecole de La Bachellerie (*photo*) avec environ 75 élèves : 2 classes de maternelles et 1 classe de CP/CE1
- Ecole de Saint Rabier avec environ 54 élèves : 2 classes regroupant CE2/CM1/CM2
- Ecole de Peyrignac avec environ 34 élèves : 2 classes allant du CP au CM2

En fonction des effectifs, une réorganisation des pôles pourra être envisagé à la rentrée 2019. Une réunion entre élus a eu lieu le 26 juin pour finaliser des points techniques d'organisation périscolaires (cantines – transports scolaires – garderies) et de participations financières aux frais d'ATSEM. La municipalité de La Bachellerie a fait un effort particulier en affectant une ATSEM durant deux heures le matin pour soutenir la classe CP/CE1 ; ces niveaux étant le cycle des apprentissages fondamentaux au cours duquel les enfants acquièrent les savoirs de base.

En tout état de cause, l'objectif avoué de ce travail est le bien-être des enfants dans leurs écoles respectives ainsi que l'efficacité pédagogique qui seront la clé de l'épanouissement de l'enfant. Merci, encore une fois à tout le corps enseignant, aux délégués des parents d'élèves et à Monsieur l'Inspecteur d'académie qui ont su être à l'écoute des élus pour faire aboutir ce projet. **N.D.**

Un communiqué de la municipalité de La Bachellerie